



VILLE DE VIARMES

Département du Val d'Oise - Arrondissement de Sarcelles

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

DEMANDE D'INSCRIPTION SUR LE REGISTRE DES PERSONNES FRAGILES ISOLÉES

CAMPAGNE 2026

Document à retourner au :

Centre Communal d'Action Sociale
8, bis Rue de la Garenne
95270 VIARMES

Ou par mail à : ccas-administration@viarmes.fr copie
ccas-intendance@viarmes.fr

Pour plus de renseignements, contactez-nous par téléphone
au 01.30.35.35.06

L'INSCRIPTION CONCERNE

Monsieur/Madame
(nom).....

Prénom

Date de naissance
.....

Adresse précise (étage, porte etc...)
.....

Téléphone (INDISPENSABLE ; fixe et/ou
mobile)

Situation : ☐ vit seul (e) ☐ en couple ☐
avec la famille

Enfants ☐ oui ☐ non

Si oui : ☐ à proximité ☐ éloigné(s) ; préciser le nombre de
kilomètres.....

Difficultés particulières liées à ☐ l'isolement ☐ aux déplacements

Autres (précisez).....

Coordonnées du médecin traitant :

Nom

Téléphone

Service intervenant à votre domicile :

Nom

Téléphone.....

EN CAS D'URGENCE

PERSONNES A CONTACTER

Nom et prénom.....

Lien de parenté.....

Téléphone.....

Nom et prénom.....

Lien de parenté.....

Téléphone.....

BULLETIN REMPLI PAR

☐ L'intéressé (e)

☐ Autre ; précisez Nom/Prénom

Adresse :.....
.....

Téléphone :

Courriel :

Lien de parenté :

IMPORTANT :

Si vous avez l'intention de vous absenter, merci de nous indiquer les périodes pendant lesquelles vous ne serez pas joignables à votre domicile :

.....
.....
.....
.....

Merci de nous prévenir en cas de déplacements non prévus afin d'éviter une alerte inutile de vos personnes de confiance et des services de secours.

Date :

Signature :

Vous pouvez demander la radiation du registre quand vous le souhaitez, en écrivant au Centre Communal d'Action Sociale. Vous pouvez également accéder à tout moment à votre dossier personnel.

Monsieur le Maire devra être informé de votre changement de domicile, le cas échéant.

Les éléments d'information communiqués ont pour seul objet le Plan d'Alerte et d'Urgence Départemental et sont destinés à l'usage du CCAS de Viarmes, responsable du traitement et au besoin des services de la préfecture. Ils restent confidentiels et seront traités en conformité avec la loi n°78.17 du 06/01/1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.